

Ce CSAL avait pour ordre du jour :

- 1/ approbation du PV du CTL du 15/11/22
- 2/ élection des représentants du personnel au Conseil Médical
- 3/ modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie Hospitalière et de la Paierie Départementale
- 4/ questions diverses

La liminaire lue par Solidaires Finances Publiques avait été préparée en intersyndicale et concernait la réforme du Conseil Médical actée par décret du 11/03/22 et déclinée dans une note de mai 2023 décidée unilatéralement sans dialogue social, avec des modalités de désignation des représentants faites au mépris de la représentativité et de tout principe démocratique.

En réponse à la liminaire intersyndicale, la Directrice n'a bien entendu pu répondre puisque hors de ses compétences locales.

Concernant l'absence de règlement intérieur des nouvelles instances CSAL (comité social d'administration local) et FS (formation spécialisée) remplaçant le CTL (comité technique local) et le CHSCT (comité hygiène sécurité et conditions de travail), la Directrice a proposé d'utiliser le RI (règlement intérieur) du CTL en attendant la fin de l'automne (21/12/2023), et donc par exemple, de laisser s'exprimer les suppléants en présence des titulaires.

A noter que les CSAL et FS ont été créés par décret en 2020 mais les règlements intérieurs ne sont toujours pas prêts et votés en CSA ministériel. Vous noterez la qualité de l'anticipation...

1/ Approbation du PV du CTL du 15/11/2022 :

Ce PV faisait l'objet d'un refus de signature de la part de Solidaires Finances Publiques, secrétaire adjoint du PV, car les propos du Directeur n'avaient pas été retranscrits intégralement, sur sa proposition de laisser ouverts les SIP (services des impôts particuliers) pour assurer la campagne impôts sur le revenu pendant le pont naturel de l'Ascension (selon la volonté de la DG), en laissant les autres services du département fermés en autorisation d'absence exceptionnelle.

NDLR : ce sujet reviendra certainement dans un prochain CSAL, la DG par une note déclarant possible de ne pas accorder de pont naturel à l'ensemble des services du département. Heureux d'apprendre que ce qui était impossible il y a quelques mois, était en fait possible. Pour Solidaires Finances Publiques, l'agent doit pouvoir utiliser ses droits à congé sans contraintes (hormis la nécessité de service réellement justifiée). Nous constatons donc que la DDFIP aura la possibilité de laisser les agents venir travailler même si le service est fermé au public... Par contre, nous sommes totalement opposés à l'ouverture d'un service alors que d'autres seraient fermées !

Vote : contre unanime des OS

2/ Election des représentants du personnel au Conseil Médical

Si le vote en lui-même ne présenta aucun souci puisque porté en intersyndicale (les 15 représentants ont eu 7 voix chacun, puis la liste a été élaborée en tenant compte de la représentativité issue des dernières élections), c'est sur le fond que nos inquiétudes se sont portées (cf liminaire). En effet, lors de cette élection bien précise, seuls les titulaires ont le droit de vote. Les suppléants sont exclus, même en cas d'absence du titulaire.

Mais notre grosse inquiétude est que cette entorse à la représentativité des élus des personnels ne soit étendue à l'ensemble des futurs votes dès l'adoption du RI. Malheureusement, notre administration a tellement torpillé vos droits à être représenté ces dernières années, que la méfiance est de mise.

Les représentants élus pour le conseil médical à compter du 01 juillet 2023 sont :

- 1 PIERREL Claudine
- 2 BARRIT Michelle
- 3 FIRMIN Jean-Marie
- 4 DAL MOLIN Sylvie
- 5 HERLIN Miren
- 6 SAROUL Cindy
- 7 TRIMATIS Nicolas
- 8 MAUGER Olivier
- 9 BALITH Yves
- 10 SCHUTTERS Thierry
- 11 TOCQUET-VERON Ariane
- 12 TERNOIS Maguelonne
- 13 RAFATELLI Christelle
- 14 DAL MOLIN Patrice
- 15 BOUDOIN Frédéric

3/ Modification des horaires de la Trésorerie Hospitalière et de la Paierie Départementale

L'harmonisation des horaires d'ouverture des services de gestion avait été voté lors du CTL du 15/09/2021 faisant déclinaison de la note sur la mission accueil de la DG.

Il s'agissait des seuls services qui n'étaient pas concernés par l'harmonisation.

C'est désormais chose faite, la direction en a profité pour rappeler que les services devaient répondre au téléphone toute la journée (et là, tout le monde se retient de rire...).

Vote : POUR Solidaires Finances Publiques et FO qui déplorent toutefois la restriction des horaires d'ouverture pour les usagers.

Abstention CGT qui déplore également la restriction des horaires d'ouverture pour les usagers.

4/ Questions diverses

– incident électrique du CFP de Bassens (surtension due à une réparation Enedis) :

La toute nouvelle centrale de traitement de l'air est HS, un été chaud en perspective. L'entreprise installatrice viendra faire son diagnostic le 26/06. Les autres appareils endommagés ont été remplacés. Pour les frais occasionnés, un contentieux a été déposé à Enedis.

- problème de ménage sur certains sites

La Direction demande d'être plus précis sur les sites concernés et d'en informer les gestionnaires de sites.

- compensation temps trajet (départ du domicile avant 7h ou retour après 20h pour une action de formation ou un concours) :

Selon Mme Lamétéry un rappel aux chefs de service avait été fait par M. Carron

Les élus de Solidaires Finances Publique ont demandé à ce que la note de 2017 soit de nouveau diffusée à la rentrée et accessible sur Ulysse 73. Elle n'est malheureusement pas appliquée partout et les compensations de trajet semblent méconnues.

- journée d'accueil des nouveaux arrivants:

Mardi 05/09/23 matin, probablement, sur un ordre du jour non encore connu mais avec demande d'un moment de convivialité à l'issue comme cela se faisait avant le Covid.

- point ESTEVE :

571 agents à évaluer 521 signatures définitives.

21 recours hiérarchiques en cours dont 16 traités (13 avec des modifs),

3 recours CAPN en cours.

Il reste moins d'une trentaine d'agents dans les délais d'un recours.

Pour Solidaires Finances Publiques, beaucoup d'agents mécontents, mais peu de recours. Nous le rappelons, baisser un profil croix ne relève pas d'une simple adaptation, qui plus est officiellement non demandée, d'un choix d'une politique directionnelle, mais doit s'appuyer sur des faits.

- point mutations locales :

- en règle générale : problème d'attractivité de la DGFiP, malgré un nombre important d'arrivées prévues au mouvement général, certains renoncent à leur affectation : sur les 24 C prévus, 13 arriveront, 1 B ne viendra pas et 1 A pas tout de suite.

La DG aurait même annoncé une arrivée de 5 B stagiaires en Savoie au printemps 2024. Trop forte cette DG, les contrôleurs n'ont pas encore commencé leur scolarité (début en octobre 2023), ils rédigeaient leur demande d'affectation au jour du CSAL mais la DG sait qu'il y en aura 5 pour la Savoie.

- Équipe EDR : 2 C et 1 B vacants : les soldes étant négatifs après mouvement général au vu du constat ci-dessus, la volonté départementale est de pourvoir en priorité les postes implantés avant l'EDR.
- Recrutement contractuel : 25 contractuels : 3A, 10 B et 12 C. A noter qu'il n'y a plus de passage des contrats par la DG donc raccourcissement des délais. Toutefois, il reste tout de même un délai de 30 jours minimum entre la mise en ligne de l'annonce et la signature effective du contrat. En 2022, il y a eu 271 candidatures pour 17 postes proposés. En parallèle, la DDFIP73 développe un partenariat avec l'Université Savoie-Mont-Blanc pour les formations en alternance pour les BTS comptabilité.
Pour les 3 éventuels prolongements de contrats venant à terme en 2023, 1 seul est prolongé.
- Retraites 2022 : 8 A, 18 B et 11 C ; les départs seront publiés sur Ulysse 73 ; la CPA (cessation progressive d'activité) a une possibilité de revenir mais pas dans les mêmes conditions qu'à sa suppression en 2004, bien entendu.
- Ruptures 2022 : 1 A, 3 B et 2 C

En conclusion, Solidaires Finances Publiques a demandé de pousser le mouvement local au maximum, c'est-à-dire que le maximum de demande de mutation soit accordé, avant de proposer

les postes véritablement vacants et non demandés en mutation par des titulaires aux contractuels et non sur des vacances « potentielles ».

La Directrice nous a garanti d'invoquer les « nécessités de service » à la marge.

Il n'y aura pas de publication des tableaux de classement, l'intérimaire du pôle PPR a assuré suivre les règles de mutation instituées par les LDG.

NDLR : Nous avons demandé la liste des vacances de postes à l'issue du mouvement local. A ce jour malgré deux relances, nous n'avons toujours pas de réponse.

Nous sommes certains d'une chose, c'est qu'encore une fois, les règles ne sont pas respectées car des titulaires ont demandé et n'ont pas obtenu des postes qui sont désormais proposés aux contractuels.

A signaler que l'attractivité de la DGFIP se décline aussi au niveau des A++ : manque un AFIP pour le SGC de Chambéry, et un Afipa au pôle PPR (pôle pilotage ressources).

Enfin depuis le 19/07/2023, un recrutement de 3 agents sans concours est en ligne.

Les personnes sur la liste complémentaire du concours d'agents apprécieront.

– fiches de signalement :

suite à un incident début mars ayant fait l'objet d'une fiche de signalement qui n'a pas été transmise aux représentants de la FS, la RH nous indique que les fiches ne sont transmises qu'en tant que document préparatoire à une FS. Nous exigeons les avoir au fil de l'eau, pour être informé de ce qui se passe dans les services.

Or dans le cas de l'incident de mars, la RH a unilatéralement décidé de régler le cas en interne avec le chef de service avec une préconisation de télétravail. Or le sentiment d'insécurité demeure au sein du service.

– salle de réunion d'Albertville :

l'équipe accueil du SIP l'occupe avec du téléphone toute la journée. Pas question donc de déplacer les agents. Les réunions se font donc à l'espace social par exemple. Toutefois, la sous-préfecture voisine met à disposition une salle de réunion, mais cela semble peu pratique.

– GMBI :

Application qui n'est pas rapide, pas ergonomique, fracture numérique = 7 000 e-contacts en souffrance au SDIF (loin des 20 000 du Rhône mais pas le même nombre de locaux), et des queues à rallonge devant les CFP : une vague impression de double campagne... un tsunami.

NDLR : Fin juillet, encore 9000 econtact au SDIF, et toujours du monde qui vient à l'accueil des SIP et du SDIF.